

UE optionnelles et Recherche

PRINCIPE DES UE RECHERCHE

Les UE recherche sont liées au M1 Biologie-Santé. L'étudiant doit valider deux UE du M1 Biologie-Santé de 6 ECTS chacune (12 ECTS) au choix afin de valider son master. À noter que ces UE permettent de valider les ECTS de l'année de médecine.

PRINCIPE DES UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES

Il s'agit d'UE libres obligatoires. Elles doivent être validées par les P2 et les P3. Ces UE fonctionnent au semestre. Elles sont moins lourdes que les UE recherche. Théoriquement les places ne sont pas limitées (mais nous avons mis un seuil de 100 étudiants maximum).

EXAMENS POUR LES UE RECHERCHE ET LES UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES

Un contrôle terminal a lieu une fois par semestre.

UE Recherche du M1 Biologie-Santé (= M1 Santé)

PRINCIPE DES UE RECHERCHES

Les UE recherches sont liées au M1 Biologie-Santé. L'étudiant doit valider deux UE du M1 Biologie-Santé de 6 ECTS chacune (12 ECTS) au choix afin de valider son master. À noter que ces UE permettent de valider les ECTS de l'année de médecine.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'étudiant s'inscrit aux UE recherche pour l'année (une UE pour les deux semestres). Aucun changement n'est autorisé entre les deux semestres.

VALIDATION DES UE RECHERCHES

Deux possibilités :

1. Validation de deux UE Recherche du M1 Santé :

- en DFGSM 2 et 3 pour Médecine
- en DFGSP3 et DFASP1 pour Pharmacie
- à partir de la 2^{ème} année pour Maïeutique
- en 2^{ème} et 3^{ème} année pour Odontologie

OU

2. Validation d'une UE Recherche du M1 Santé-Biologie et d'un stage d'initiation à la recherche (SIR).

NOMBRE DE PLACES

Le nombre de places dans chaque UE recherche est limité.